

AFFAIRE N° 39.

OBJET : MODIFICATION DE LA SURTAXE COMMUNALE EAU APPLIQUEE A LA MONTAGNE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas les difficultés d'alimentation en EAU de la Montagne et les efforts importants engagés par la Municipalité pour les résoudre.

Ainsi, en 1980 il est envisagé de réaliser une galerie de reconnaissance au Bras Guillaume dont le captage pourrait couvrir dans quelques années, une grande partie des besoins en EAU de ce secteur.

Mais les installations actuelles de pompage qui refoulent l'eau de l'usine de traitement de Bellepierre vers la Montagne sont d'ores et déjà devenues insuffisantes.

En vue de réduire l'accroissement des consommations et de mieux répartir les ressources en EAU entre les abonnés, la Commission des Travaux Publics propose

de porter la 3^{ème} tranche de la surtaxe communale de 0,86 F à 2,20 F. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux abonnés dont la consommation est supérieure à 180 m³ par trimestre.

Je vous demande votre avis à ce sujet.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions sont favorables, mais demandent que des exemples concrets soient présentés au Conseil Municipal".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. MONDON - De qui est cette trouvaille ? On passe de 0,86 F à 2,20 F !

LE MAIRE - C'est la Commission qui a décidé cela. Seules les consommations supérieures à 2 m³/jour sont concernées.

On aura donc :

1° - Pour une personne consommant 180 m3 par trimestre, ou 2 m3/jour :

* Coût : 180 m3 x 0,71.....	127,80 F
* Surtaxe 1ère tranche.....	0
* Surtaxe 2ème tranche.....	13,50 F
* Surtaxe 3ème tranche.....	0

TOTAL coût actuel..... 141,30 F

2° - Pour une personne consommant 240 m3 par trimestre, ou 3 m3/jour :

* Total coût actuel..... 235,30 F

* Coût futur :

. Prix de base.....	170,40 F
. 2ème surtaxe.....	13,50 F
. 3ème surtaxe.....	132,00 F

TOTAL..... 315,00 F

On passe donc, dans ce cas, de 235,30 à 315 F.

3° - Pour une personne consommant 450 m3 par trimestre, le coût actuel est de 603,90 F, et le coût futur sera de 1036 F par trimestre.

Ainsi, nous avons, dans un premier temps, fait passer la troisième surtaxe de 13,50 F à 51,60 F, mais malgré cela la consommation reste importante, et cette augmentation n'a pas été dissuasive. Les commissions ont de ce fait, proposé une augmentation plus importante, afin d'inciter ces gros consommateurs, qui se trouvent à peu près tous dans les premiers kilomètres, à modérer leur consommation, car l'eau n'arrive plus chez les autres abonnés situés plus haut.

M. MONDON - La solution que vous proposez n'est pas efficace, car même si les prix augmentent, la consommation ne diminuera pas. Nous avons déjà établi une surtaxe pour réduire l'utilisation de l'eau pour les piscines, et vous avez vu que cela ne mène à aucun résultat. Mais l'ensemble de la population paie l'eau excessivement cher.

LE MAIRE - Si l'on reste dans la première tranche, on ne paie pas cher.

M. MONDON - Que feront les maraîchers ?

LE MAIRE - Les maraîchers bénéficient de tarifs spéciaux ils ne sont pas concernés par la présente affaire.

M. MONDON - Je pense que cette mesure est abusive.

M. DUPUIS - En commission, nos deux collègues de la Montagne, ont réclamé plus d'eau pour leur secteur.

M. Marcel HOARAU - En commission, on nous avait aussi signalé que la C.G.E. n'accordait plus de branchements d'eau à la Montagne.

M. MONDON - J'ai constaté que la semaine dernière, la C.G.E. a effectué au moins dix branchements à Saint-Bernard La Montagne.

M. Marcel HOARAU - Il a été dit qu'on n'autoriserait plus la construction de lotissements à la Montagne, et qu'il fallait augmenter le tarif pour avoir plus d'eau à la Montagne.

LE MAIRE - Dans les deux premiers cas que je vous ai exposés, les consommations étaient assez faibles, mais on a constaté que certains abonnés arrivent à consommer de 46 à 48 m3 par jour. Il y a environ 2000 abonnés à la Montagne, et seulement 150 seront concernés par cette affaire. Autrement dit, ce sont ces 150 personnes qui consomment la plus grande partie de l'eau à la Montagne.

M. Marcel HOARAU - Je pense qu'il faudrait vérifier, parce que je constate, d'après les documents, qu'un groupe scolaire à la Montagne consomme 12 m3 par jour, et que l'école de Ruisseau Blanc consomme 28 m3 par jour, de même que la mairie annexe consomme 12 m3 par jour. J'estime que ces chiffres sont faux.

Discussion

Mme ROCHE - Je pense que l'on aurait dû d'abord contacter les personnes qui consomment beaucoup d'eau, car finalement l'ensemble des habitants de la Montagne sont pénalisés.

M. Marc GERARD - Il reste actuellement la possibilité d'accorder un petit nombre de branchements à la Montagne. En conséquence, on ne peut pas répondre aux demandes de lotissement. L'eau existe à Saint-Denis, et jusqu'à maintenant on pompait l'eau pour la Montagne. Le système de pompage de Saint-Denis est maintenant arrivé à saturation. On peut décider donc, soit de changer ce système de pompage du réservoir de Bellepierre, soit de prendre l'eau au Bras Guillaume. L'affaire que vous avez votée tout à l'heure concernait le creusement d'une galerie dans le Bras Guillaume, afin de rechercher de l'eau ; ce sera terminé en 1981. Si on y trouve de l'eau et si elle arrive à la Montagne par un système gravitaire, il faudra alors refaire toutes les canalisations. Cela nous coûtera assez cher, et nous ramènera jusque vers 1984. Si on n'y trouve pas d'eau, il faudra revenir à la solution du changement du système de pompage. Les coûts sont là aussi élevés, et les travaux nécessiteront deux ou trois années. On peut donc considérer que jusqu'en 1983, il faudra économiser l'eau à la Montagne. Or, il se trouve que 10 % des abonnés,

consomment chacun plus de 180 m3 par trimestre, et il fallait parvenir à restreindre ces consommations importantes. On a aussi constaté des gaspillages d'eau dans certains bâtiments municipaux (écoles, centres municipaux) et chez certains particuliers (piscine fonctionnant sans régénération...). Tout cela doit être surveillé, car pendant ces quatre ans, l'alimentation en eau de la Montagne restera difficile, et l'on doit arriver à une meilleure répartition de la consommation.

Discussion

LE MAIRE - Nous allons faire vérifier ces chiffres, et cette affaire sera à nouveau présentée à un prochain conseil municipal.

M. Marc GERARD - Peut-être pouvons-nous prendre maintenant une décision, en précisant que cette surtaxe ne sera appliquée que dans un délai de six mois.

LE MAIRE - Je ne suis pas à l'origine de cette affaire. Néanmoins, je pense qu'il n'est pas possible de continuer avec cette inégalité dans les consommations. Nous avons déjà alerté suffisamment l'opinion générale. Je propose donc, qu'après avoir fait vérifier les chiffres, une nouvelle délibération vous soit présentée. On surseoit à la décision.

Le conseil municipal ADOPTE LA PROPOSITION DU MAIRE :
REEXAMEN DE CETTE AFFAIRE A UN PROCHAIN CONSEIL.

*

*

*
